décembre 2011

n° 121

infos asea

association pour la sauvegarde de l'enfance et de l' adolescence

asea de Maine-et-Loire

éditorial

En cette fin d'année, période de fêtes et logiquement festive, l'ASEA plus que tout autre se doit de ne pas oublier tous les jeunes que nous accueillons, qui pour certains resteront sous notre responsabilité pendant les fêtes et pour lesquels nous avons le devoir de les accompagner et d'être au plus près de leurs préoccupations.

L'année que nous venons de vivre a été riche en événements et chaque établissement et service de notre Association a donc vécu des périodes de remise en cause des pratiques et des interrogations sur bien des sujets.

L'année 2012 qui s'annonce, débutera dès le **1er février** par l'arrivée de notre Directeur Général **Philippe ROPERS**. Merci à tous, d'avoir accepté l'organisation transitoire de plus d'un an et d'avoir participé aux travaux de la Refondation.

Le **jeudi 9 février**, auront lieu les traditionnels **vœux** et cette rencontre sera pour nous l'occasion de recevoir les **nouveaux salariés** de l'Association. Moment que nous devons juger important car il permettra d'échanger entre tous les acteurs. La transversalité ne doit pas également être un vain mot. L'ASEA est une entité.

Je me prends souvent à rêver que les informations répandues, parfois sans fondement, soient assises sur plus de réalité, ce qui éviterait beaucoup de malentendus. Un écrivain célèbre avait dit *« la rumeur est la fumée du bruit » (Victor HUGO)*

Envisageons donc maintenant l'avenir de l'ASEA avec optimisme et soyons plein d'enthousiasme car nous avons bien des raisons de l'être.

Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année à vous tous !

Charles FERRÉ, Président

actualités

rencontre asea et pjj

Une rencontre des responsables du Milieu Ouvert de l'ASEA *(AEMO-IOE)* a eu lieu le 18 novembre au Siège de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en présence des responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Juge coordonateur auprès du Tribunal pour Enfants.

Les échanges ont porté sur les situations de saturation des services du milieu ouvert ne permettant pas la mise en oeuvre des ordonnances d'investigation ou d'accompagnement éducatif en Milieu Ouvert dans des délais raisonnables. Le Juge coordonateur a, par ailleurs, interrogé l'ASE sur ses modes de fonctionnement internes, qui actuellement ne permettent pas aux magistrats pour enfants d'accomplir correctement leurs missions. La Directrice *« Enfance Famille »* de l'ASE a reconnu des dysfonctionnements dans l'organisation des services centrés particulièrement sur le repérage et l'action hiérarchique en place. Elle a annoncé que ce problème est actuellement au travail en interne des services.

Récemment, à la demande de la Cour d'Appel, Monsieur EGAL Juge coordinateur du Tribunal pour Enfants, a sollicité des explications auprès de Michel FOLLIOT directeur du SIOE sur les mesures différées et la capacité à venir du service, afin de sensibiliser la PJJ aux difficultés que rencontrent les magistrats pour faire appliquer les mesures prononcées.

Monsieur FOLLIOT a répondu qu'en raison d'un ordonnancement supérieur à la capacité du service, la mise en œuvre des mesures avait été différée dès avril 2011 de 2 mois, et que depuis peu, ce différé avait été porté à 3 mois. Actuellement, **50 mesures d'IOE** *(Investigation et Orientation Educative)* sont en attente, 35 vont être mises en œuvre en décembre et 15 en janvier 2012. Or, la réforme de l'investigation à venir va avoir pour effet de réduire les moyens en personnel en 2012. De plus, les moyens investis pour répondre aux mesures ordonnées avant le 31 décembre 2011 et se terminant en 2012, auxquelles s'ajoutent les mesures d'IOE différées, vont être défalqués des capacités d'intervention du service pour cette même année 2012.
D'après les calculs de Monsieur FOLLIOT, en 2012 avec le solde budgétaire restant en MJIE *(Mesure Judiciaire d'Investigation Educative)*, 160 mineurs devraient pouvoir être suivis au lieu des 300 prévus !

Le magistrat a pris acte de cette situation, et a témoigné de tous ses encouragements pour le service : « *La situation de votre service me désespère comme vous. J'ai l'impression que l'on casse un outil magnifique qui fonctionnait parfaitement. Je plains vos professionnels dans cette épreuve et vous remercie de leur transmettre ma confiance personnelle renouvelée ainsi que tous mes vœux de courage pour que l'on puisse ensemble reconstruire un projet de service cohérent préservant la plus value que vous apportiez* ».

Enfin, concernant l'habilitation du SIOE, l'Association a reçu de la DRPJJ une convention permettant d'autoriser le service à fonctionner temporairement. En effet, si le SIOE a bénéficié d'une habilitation de 1997 à 2002, la demande de renouvellement ayant été faite hors délai, la conséquence avec la réforme est la suivante : le service est concerné par un appel à projets. Or, les associations Montjoie et la Sauvegarde Sarthe-Mayenne pourraient être intéressées. Cette situation comporte donc un risque pour le SIOE de disparaitre ou d'être repris par un autre employeur. Même si au départ cet appel à projets n'est pas une volonté délibérée de la DIRPJJ mais la conséquence de négligences de part et d'autre, il n'est pas dit que la mise en concurrence n'intéresse pas notre financeur dans cette période de restrictions budgétaires. L'association devra donc se mobiliser pour éviter une telle issue. Depuis les années soixante, l'association au travers de ce service a accumulé une expérience en investigation indéniable et reconnue par tous qu'il conviendrait de préserver.

placements protection de l'enfance

En ce mois de décembre 2011 les services de la Protection de l'Enfance sont face à des situations tendues. Les Etablissements d'accueil sont saturés et n'offrent plus de places face aux demandes pressantes de Protection par placement. Depuis 3 ans les demandes de prise en charge augmentent de 3% sur le Maine et Loire chaque année. Les moyens financiers stagnent.

Les places d'hébergement du médico-social ont été réduites, renvoyant pour partie les jeunes des ITEP et IME vers les structures sociales *(MECS, Foyers..).* Les accueils de jeunes souffrant de troubles massifs du comportement chez les assistants familiaux, épuisent ces familles qui démissionnent progressivement. Ces mêmes profils de jeunes déstabilisent gravement les collectifs trop importants des maisons d'enfants.

Les jeunes qui franchissent le cap de la majorité sont souvent bien loin d'être en capacité d'accéder à une véritable autonomie. Le Conseil Général 49 a jusqu'ici toujours assumé cette charge d'accompagnement des jeunes majeurs, autour de laquelle, se sont organisés les établissements d'accueil des associations habilitées comme l'ASEA.
Il devient urgent de conjuguer nos connaissances et nos expériences des secteurs de la Protection de l'Enfance, du Médico-social et de l'Insertion dans l'Association pour tenter d'élaborer des réponses permettant de redessiner demain les organisations d'accompagnement des personnes fragiles.

despa

Un mois de décembre très chargé pour le DESpA qui a su répondre dans l'urgence à de nombreuses demandes d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Procureur de la République durant sa période de permanence départementale. Les maisons et le Service Extérieur s'engagent donc sur une période de fin d'année sans répit pour les accompagnements éducatifs.

L'accueil de jour poursuit ses adaptations en lien étroit avec les professionnels et les partenaires. Une convention avec l'Education Nationale s'élabore, pérennisant les liens d'une collaboration étroite avec les établissements scolaires et de nombreux contacts avec les Maisons Familiales renforcent le panel des orientations possibles pour les jeunes.

Une information sur la loi 2002-2 a rassemblé tous les collaborateurs du DESpA le 2 décembre autour d'un remarquable exposé interactif et passionnant qui, à partir d'une approche sociologique, a recentré le sens de cette loi de protection des usagers au cœur de notre Projet. Cette intervention renforce notre dynamique d'amélioration de la qualité à l'œuvre au DESpA par l'important travail de production de 46 professionnels engagés dans 4 groupes d'action :
- Droit des Usagers
- Bientraitance institutionnelle
- Outils d'évaluation
- Communication.

Des résultats concrets impactent la Vie Institutionnelle : enquêtes de satisfaction, évaluation des risques de maltraitance, participation des usagers, réorganisation et amélioration des procédures de communication.

Ainsi par exemple, le 1er décembre s'est réuni le « *Groupe d'Expression Institutionnel* » rassemblant les représentants de chaque maison et service en présence de Monsieur Bernard TESSIER notre Administrateur Référent et de la Direction du DESpA. De véritables débats et échanges d'une grande qualité ont eu lieu entre les jeunes eux-mêmes et des décisions ont été engagées par la Direction, en réponse aux multiples demandes exprimées par les représentants des jeunes.

Au seuil d'une nouvelle année, dans un contexte compliqué de restrictions budgétaires et d'augmentations des besoins de prise en charge, les professionnels du DESpA sauront, comme ils l'ont déjà prouvé par le passé, participer au chantier de l'adaptation des moyens d'accompagnement des personnes les plus fragilisées dans un esprit créatif, humaniste et réaliste.

sie

Une candidate interne au poste de **Directrice Adjointe du SIE** *(Service d'Investigation Educative - ex SIOE)* a été retenue par le Conseil d'Administration de l'ASEA. Il s'agit de **Danielle MARY** qui occupe actuellement le poste de chef de service de l'antenne AEMO Monplaisir. Elle prendra ses nouvelles fonctions début février 2012.

arpeje 49

L'Association « AMBRAY TOURNEMINE » se nomme depuis le 6 décembre **« ARPEJE49 »**
(Accompagnement à la Réalisation du Projet Educatif pour le Jeune et l'Enfant).

les chantiers solidaires soutenus par la prévention spécialisée

En 2012, deux projets solidaires se dérouleront, soutenus par le Service de Prévention Spécialisée.

Le premier implique l'équipe de Prévention Spécialisée du quartier de **Grand-Pigeon-Deux Croix-Banchais.** Maud GUITTON *(éducatrice)* sera accompagnatrice et participe depuis le mois de juin 2011 à la mise en place de ce projet, porté par la Ville d'Angers, autour de la découverte des métiers dans l'environnement du sport et de l'animation Enfance Jeunesse. Il consiste à mobiliser une vingtaine de jeunes des quartiers prioritaires, repérés en situation de fragilité, autour de la découverte de ces métiers et de la préparation puis de la participation à un chantier solidaire à Ouarzazate.
Ce voyage de 15 jours se déroulera pendant les vacances de février 2012.
On retiendra l'intérêt pour les jeunes et leurs familles de s'impliquer dans une telle préparation, ce séjour collectif sera indéniablement un support éducatif.

Le second, devrait se dérouler un peu plus tard, au mois de mai 2012. Organisé par l'équipe de **Belle–Beille**, il se déroulera sur 3 semaines et consistera à rénover une école, dans un village Togolais.
Il concerne 4 jeunes du quartier de Belle-Beille. Yannick FONTENEAU *(éducateur)* les accompagnera. Ces jeunes se sont engagés à plusieurs reprises dans des démarches solidaires dans leur quartier, au bénéfice des habitants. Leur démarche a naturellement débouché vers une action de solidarité internationale. Soutenus par l'équipe de prévention du quartier de Belle-Beille et des étudiants du SAFRANTS en formation d'Assistants de
Service Social, les quatre jeunes sont acteurs de toutes les étapes du montage du projet : de l'idée, à la recherche de la destination, de la mission, comme à la recherche de financements...

pôle médico social

inspection de l'ars à l'itep

Début novembre, trois inspecteurs de l'Agence Régionale de Santé sont venus à l'ITEP Le Colombier pour un « *contrôle inopiné* » dans le cadre de la prévention en matière de lutte contre la maltraitance, selon un calendrier établi en février 2011.

L'IME Le Coteau avait eu une inspection de ce type en 2002, et l'ITEP Le Colombier en 2007, avec la DDASS.

Un inspecteur faisait partie de la direction régionale *(direction Qualité et Efficience)* et deux inspecteurs de la délégation territoriale *(l'une d'elles était médecin).*

L'inspection s'est déroulée sur deux jours. Elle a consisté en une visite des locaux, la rencontre avec 10 salariés dont un élu du personnel, 1 jeune élu au Conseil de la vie sociale, et chacun des cadres de l'équipe de direction, soit 14 entretiens, et également dans la lecture d'un certain nombre de documents. L'inspection est en effet dite « *documentée* » c'est-à-dire que l'établissement doit prouver ce qu'il explique.

La directrice a rencontré les trois inspecteurs en début et en fin d'inspection.

L'ARS a fait le constat d'une équipe motivée, au travail sur le projet d'établissement pour les 14-20 ans.

L'ARS a conforté la nécessité de repenser les locaux de journée au plus vite et demandé entre autres la mise en place des fiches de poste, des entretiens individuels pour les salariés, l'élaboration d'un protocole sur les événements indésirables, la mise en place de protocoles de soin et l'élaboration de procédures de circuit des médicaments. Une discussion s'est également engagée sur le type de public accueilli. La décision prise d'interroger avec la MDPH certains profils de jeunes accueillis a ainsi pu être encouragée.

L'inspection fera l'objet d'un rapport écrit dans les deux mois.

gcsms- itep le thouet

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale entre l'ASEA et l'ITEP Les Chesnaies a permis la mise en place de l'ITEP Le Thouet pour 15 jeunes semi-internes, à la rentrée scolaire dernière.

L'ensemble de l'effectif sera à terme accueilli dans l'ancienne école de l'IME Le Coteau située rue Vaugouin à Saint-Hilaire Saint-Florent. Le temps que les travaux se déroulent, l'ITEP Le Thouet n'accueille que la moitié de son effectif total, les plus jeunes, dans des locaux provisoires sur Saumur.

Une partie des locaux de la rue Vaugouin pourra être livrée au 1er avril 2011, afin que l'ITEP Le Thouet puisse accueillir l'autre moitié de l'effectif, c'est-à-dire les adolescents. Les enfants pourront déménager en juin dans le reste des locaux.

pôle insertion

fin d'année au cava

Les stagiaires et les salariés de l'hébergement, de l'atelier et de l'insertion Repartir ont organisé les manifestations habituelles de fin d'année.
Pour le Foyer, M. Patrick MILLIER Administrateur Référent a réuni le 15 décembre pour un verre de l'amitié tous les **bénévoles** de l'accueil de jour.

Ce rassemblement amical a permis de faire le point sur l'organisation pour envisager des pistes d'amélioration. Cette activité du Foyer fonctionne à l'heure du déjeuner tous les jours, y compris les jours fériés. Des repas de fêtes seront organisés pour les usagers lors des réveillons du 24 et du 31 décembre ainsi que des déjeuners de Noël et du jour de l'An.

huda
Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile

A la demande « en express » de la Préfecture, les partenaires du Saumurois *(France Terre d'Asile, ADOMA, ASEA, Saumur Loire Habitat)* œuvrant dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile ont été prévenus le jeudi 24 novembre d'une réunion le lendemain pour répondre à un besoin de désengorgement de ce public à Angers.

Le CAVA a donné son accord pour augmenter la capacité d'accueil avec 4 ou 5 nouveaux appartements de type III, IV et V pour 25 personnes. Il ne s'agit plus de personnes isolées comme c'est le cas aujourd'hui mais de familles.

plan hivernal

La circulaire interministérielle relative aux mesures hivernales a pour objet la mobilisation des capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion durant l'hiver 2011-2012.

L'objectif recherché est « **zéro demande de mise à l'abri non pourvue** » par manque de place en cas de grand froid.

Le foyer d'urgence peut accueillir jusqu'à 7 nouvelles places en urgence dont 5 à partir de la location d'un nouvel appartement proche du Foyer pendant cette période hivernale qui a débuté le 1er novembre.

promojeunes 49

La Direction Générale par intérim de l'ASEA a décidé de ne pas répondre aux appels d'offre de reprises d'activité de l'Association PROMOJEUNES 49 diffusés par les financeurs *(Conseil Général et Direction Départementale de la Cohésion Sociale)* le 26 octobre dernier.

Une réponse des partenaires repreneurs était possible jusqu'au 25 novembre.

L'engagement de réponse à partir d'une reprise partielle suscitait des risques juridiques et financiers importants selon une étude interne ASEA et une autre faite auprès d'un cabinet juridique angevin. Cette décision a été validée par le Président de l'ASEA.

agenda

Pour les dates de réunion, pensez à consulter régulièrement notre site : page « salariés », code ****** puis « agenda ».

infos asea

Directeur de la publication :
Direction Générale par intérim